

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par la **Communauté de Communes des Terres du Val de Loire** pour une **autorisation environnementale sur le renouvellement d'exploitation du système de traitement des eaux usées de Beaugency - Tavers** sur les communes de Beaugency, Tavers et Villorceau

Par arrêté préfectoral du 27 Juin 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 26 jours, est prescrite du lundi 4 septembre au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Un commissaire-enquêteur, M. Bruno SIDOLI a été désigné par le Tribunal administratif d'Orléans.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Tavers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur support papier en mairies de Beaugency, Tavers et Villorceau.
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr ([Actions de l'État, Environnement, eau, forêt, chasse, pêche, Eau, Projets soumis à la loi sur l'eau, Enquêtes publiques](#)).

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Tavers à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Beaugency, Tavers et Villorceau, selon l'agenda suivant :

MAIRIES	DATES	HEURES
TAVERS (siège de l'enquête)	Lundi 4 septembre 2023	9h00 à 12h00
	Vendredi 29 septembre 2023	13h30 à 16h30
VILLORCEAU	Samedi 16 septembre 2023	9h00 à 12h00
BEAUGENCY	Mercredi 20 septembre 2023	13h30 à 17h00

Dès réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire - M. Kassa - d.kassa@ccterresduvalde Loire.fr